

autour de nous. La dette de l'Évêché était de \$800,000.00. Pour assurer seulement une réduction graduelle de cette somme, en vue de l'éteindre finalement après nombre d'années, qu'a-t-il fallu faire ? Il a fallu d'abord mettre à contribution tout le riche diocèse de Montréal ; et on a trouvé ensuite qu'il fallait de plus recourir au talent des hommes les plus habiles et les plus dévoués de la ville et du diocèse. Ces hommes, les meilleurs et les plus qualifiés du diocèse ont déployé tout leur savoir-faire pour cultiver un champ aussi fertile et pour en tirer le plus abondamment possible toutes les ressources. Le résultat jusqu'à présent obtenu, est maintenant sous nos yeux. L'Œuvre n'est pas encore achevée, et même après des années d'un rude labeur, nous ne sommes pas encore aujourd'hui à l'abri de doutes inquiétants sur le succès de l'entreprise.

Que demande donc maintenant la Fabrique dans sa requête ? Elle demande qu'on mette sur le compte de la seule paroisse de St. Patrice de Montréal, réduite à moins de la moitié des Irlandais catholiques de la ville, déjà chargée du soutien permanent de deux grandes institutions de charité, et accablée en ce temps même par sa quote-part de la dette de l'Évêché ;—la Fabrique, je le répète, demande qu'on impose à cette seule paroisse de St. Patrice ainsi amoindrie, ainsi surchargée, une dette de \$124,390, c'est-à-dire, les  $\frac{643}{100}$  de la dette entière de l'Évêché. Telle est la raisonnable demande de la Fabrique ! Nos représentations sont donc bien fondées ; notre déclaration que nous sommes incapables d'un tel fardeau, est donc évidemment bien appuyée ; elle ne contient ni exagération ni manque de générosité. C'est loyauté que de dire : non, quand on nous demande l'impossible.

110. Pour établir que la Congrégation de St. Patrice est riche, la requête de la Fabrique signale la grande prospérité de nos institutions de charité. Ce n'est pas logique. La prospérité de nos institutions prouve non la richesse, mais la charité de notre population. La requête toutefois ose avancer comme fait, que la moitié des capitaux placés en banque pour nos institutions suffirait, pour acquitter immédiatement tout ce qui est réclamé au sujet de l'église. Ceci est absolument inexact. Une assertion si mal fondée ne devrait pas avoir trouvé place dans la requête d'un corps